



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 8 SEPTEMBRE 2015**



Le huit septembre deux mille quinze (08/09/2015), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le deux septembre deux mille quinze (02/09/2015), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – RICHARD Evelyne – AUBRET Béatrice – BARTHÉLÉMY Éric - BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine – GUIET Jérôme - LETARD Céline - – MACÉ Caroline PAILLAT Céline – RABILLÉ Laurent - RICOLLEAU François - RENAUD Stéphane
<u>Absents ou Excusés :</u>	COUSSEAU Félix – FRADET Jean-Pierre
<u>Pouvoirs :</u>	COUSSEAU Félix à RICHARD Evelyne FRADET Jean-Pierre à COUSSOT Carole
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé

2. ☞ Commission urbanisme :

A. CCU – étude de faisabilité – choix cabinet d'études

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la réalisation d'une étude urbaine de faisabilité (avec chiffrage travaux) en vue de la réalisation d'un projet urbain sur l'îlot du centre-bourg intégrant logements pour personnes âgées, réflexion sur les espaces communes/services associés, locaux à destination de professionnels de la santé

Suite à l'appel d'offres lancé le 22 juin, seuls 2 cabinets ont répondu.

Au vu de leur offre, il vous est proposé de retenir le cabinet CERUR de Rennes pour un montant de 16 625 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de CERUR pour 16 625 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents nécessaires.

B. Tardivières 3 – indemnité d’immobilisation

Monsieur ROY informe le conseil municipal que lors de la signature d’une promesse de vente, le futur acquéreur verse une indemnité d’immobilisation Elle permet de matérialiser son désir d’achat et de dédommager le vendeur dans le cas où il déciderait de ne plus acheter. Le montant de cette indemnité correspond à 5 % du montant du terrain net vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ACCEPTE d’encaisser les indemnités d’immobilisation.

CHARGE Monsieur le Maire d’émettre les titres correspondants.

C. Aménagement routier - complément

Monsieur ROY rappelle au conseil municipal que celui-ci a décidé, lors de sa dernière séance, de retenir le cabinet Morinière pour la réalisation de l’esquisse d’aménagement et le suivi du chantier par la suite.

Le montant de l’enveloppe de cette opération n’a pas été mentionné sur la délibération.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

BUDGETE une enveloppe de 400 000 € HT pour cette opération.

PRÉCISE le montant des honoraires du cabinet Morinière :

- 1 050 € HT pour la réalisation de l’esquisse d’aménagement et estimation des Travaux

- 4.25% du cout HT Prévisionnel des travaux, soit un montant maximum de 17 000 € HT

3. ☞ Commission Patrimoine

A. Vestiaires du stade

1. Choix des entreprises

Monsieur BARTHÉLÉMY donne le nom des entreprises retenues pour la rénovation/extension des vestiaires du stade :

Gros Œuvre	MORILLEAU Michel	82 200,00 €
Charpente bois	C. COBOIS	7 997,82 €
Couverture tuiles - récupération EP	PERRAUDEAU couvertures	11 241,35 €
Menuiseries ext alu- métallerie - serrurerie	METALLERIE Bocquier	22 880,76 €
menuiseries int - aménagement	Infructueux	
Plafonds	FRADIN	15 450,58 €
Revêtements de sols durs - Faïence	JOURNAUD Jean-Marie	24 375,42 €
Peinture - nettoyage de mise en service	EVPR	13 801,92 €
Electricité - chauffage	DVB	11 334,00 €
Plomberie/sanitaire - ventilation	DVB	21 600,00 €

Monsieur le Maire précise que les marchés seront signés le mercredi 16 septembre.

Les travaux commenceront par la construction du neuf et ensuite on rénove l'ancien.

Pour ce qui est du lot 5, celui-ci a été déclaré infructueux car il n'y a eu aucune réponse. Une consultation classique va être lancée.

2. Assurance dommages Ouvrage

Monsieur ROY informe le conseil municipal que la commune va conclure une assurance dommages Ouvrage pour les travaux du stade avec Groupama pour un montant de 4 914 € TTC

B. Vente Renault Trafic

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil municipal que le service technique n'a plus l'utilité du renault trafic depuis l'acquisition de Master et donc qu'il conviendrait de le vendre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de vendre le Renault trafic pour la somme de 97.90 €

CHARGE monsieur le maire d'exécuter cette vente

AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette vente

C. Ad'AP

Monsieur ROUTHIAU expose ce qui suit :

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

Force est de constater que tous les bâtiments ne sont pas accessibles. Aussi, pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé Ad'Ap, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

Monsieur ROUTHIAU propose donc que la commune s'engage dans un agenda d'accessibilité programmée qu'il devra déposer avant le 27 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (à l'unanimité),

APPROUVE l'engagement de la commune dans l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée

CHARGE monsieur le maire de déposer l' Ad'ap avant le 27 septembre 2015

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures pour ladite réalisation

D. Assainissement : tarif PFAC et m3

Monsieur RABILLÉ expose au conseil municipal que la commission patrimoine ne souhaite pas augmenter la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, MAINTIENT le montant de la PFAC à 1 100 €

Monsieur RABILLÉ précise que compte tenu des investissements prévus pour l'assainissement et l'obligation faite d'un budget équilibré par les redevances usagers, et des prévisions budgétaires pour 2016, il convient d'augmenter le prix de la redevance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer la redevance assainissement 2016 pour les usagers comme suit :

1,45 euro H.T. le m³,

DÉCIDE que les abonnés s'alimentant totalement ou partiellement par une autre source que le service d'eau public, seront assujettis de la façon suivante :

- **En cas de puits seul :**
 - forfait d'une consommation de 30m³ par personne présente au foyer au 1^{er} janvier de chaque année ;
- **En cas d'alimentation par 2 sources (puits + service d'eau public) :**
 - estimation de 30m³ par personne sera retenue lorsque la consommation du réseau d'eau public sera inférieure à ce forfait.

4. ☞ Communauté de communes Vie et Boulogne

A. Fonds de concours Fonctionnement

Cette question est reportée car le conseil communautaire n'a pas encore délibéré

B. Fonds de concours Investissement

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, autorise les ECPI à fiscalité propre à verser une subvention d'équipement à leurs communes membres afin de financer un équipement. Cette possibilité est soumise à trois conditions :

- le versement du Fonds de Concours donne lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés ;
- le fonds de concours doit contribuer à financer un équipement, qu'il s'agisse de dépenses d'investissement ou de fonctionnement afférentes à cet équipement ;
- le bénéficiaire doit assurer, hors subvention, une part de financement au moins égale au montant du fonds de concours reçu.

Le Maire fait part de la demande que la commune de La Genétouze va adresser à la Communauté de Communes « Vie et Boulogne ». Les plans de financement de ces projets s'établissent comme suit :

Salle de sports (éclairage et panneau affichage

Coût de l'acquisition : 20 880.74 €

Financement :

Autofinancement : 10 440.74 €

Fonds de concours 2015 attendu : 10 440.00 €

Vestiaires du stade

Coût des travaux: 270 000.00 €

Financement :

Autofinancement : 120 000.00 €

Subvention du conseil Général 15 000.00 €

Subvention FFF 15 000.00 €

Fonds de concours 2014 attendu : 25 347.00 €

Fonds de concours 2015 attendu : 94 653.00 €

Ecole

Coût des acquisitions et travaux : 3 325.14 €

Financement :

Autofinancement : 2 027.14 €

Fonds de concours 2015 attendu : 1 298.00 €

Matériel service technique

Coût des acquisitions : 9 307.00 €

Financement :

Autofinancement : 4 654.00 €

Fonds de concours 2015 attendu : 4 653.00 €

Restaurant scolaire

Coût des travaux + matériel : 7 873.55 €

Financement :

Autofinancement : 3 937.55 €

Fonds de concours 2015 attendu : 3 936.00 €

Théâtre

Coût des travaux : 9 629.18 €

Financement :

Autofinancement : 4 815.18 €

Fonds de concours 2014 attendu : 4 814.00 €

Illuminations Noël

Coût de l'acquisition: 1 463.40 €

Financement :

Autofinancement : 732.40 €

Fonds de concours 2014 attendu : 731.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter, auprès de la Communauté de communes « Vie et Boulogne », une subvention d'équipement de 120 525 €, au titre de 2015, afin de financer les projets suivants :

Salle de sports	10 440 €
Vestiaire du stade	94 653 €
Ecole	1 298 €
Service Technique	4 653 €
Restaurant scolaire	3 936 €
Théâtre	4 814 €
Illumination de Noël	731 €

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

5. ☞ Commission Enfance Jeunesse

A. Eveil Musical

Vu la délibération 053/07 du 3 juillet 2007 acceptant le nouveau dispositif des interventions Musique et Danse en milieu scolaire ;

Considérant que le dispositif est reconduit pour l'année scolaire 2015-2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de reconduire cette action pour l'année scolaire 2015-2016,

SOLLICITE la subvention du Conseil Général,

SOLLICITE l'accompagnement du Conseil Général pour l'organisation des interventions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

B. Rentrée scolaire 2015-2016

Madame RICHARD donne les chiffres pour cette nouvelle année scolaire :

Ecoles

140 enfants répartis dans 6 classes à Gustave Eiffel

131 enfants répartis dans 5 classes au Sacré Cœur

TAP

Sur les 140 enfants à l'école = 137 réponses – 3 TPS ne sont pas encore rentrés
132 enfants inscrits aux activités dont 124 inscrits tous les jours

Restaurant scolaire

Sur les 271 enfants scolarisés, 244 sont inscrits au restaurant scolaire, dont 171 réguliers auxquels il faut rajouter 30 « 1jour ou + », 19 « planning » et 24 « occasionnel »

Transport scolaire

Mme MACÉ informe le conseil municipal que le transport scolaire est opérationnel. Il n'y a pas eu besoin de rajouter des cars comme l'an passé.

6. ☞ **Commission Finances : Tardivières 3 - Décision Modificative N°1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTE** la décision modificative n°1 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111 – intérêts		4 000 €		
D – 6615 – intérêt ligne de trésorerie		1 000 €		
R-7015 – Vente terrains				5 000 €
Total FONCTIONNEMENT		5 000 €		5 000 €
Total Général		5 000 €		5 000 €

7. ☞ **Commission Action Sociale :**

A. Rencontre avec les habitants du village de la vallée verte

Madame AUBRET informe le conseil que les bénévoles qui participent à l'animation mensuelle avec les résidents du Village de la Vallée Verte se sont rencontrés le mercredi 26 août pour faire le point sur les 8 premiers mois de cette expérience.

Tous les bénévoles sont heureux de partager ce temps de rencontre convivial et le planning pour 2015-2016 a été simple à préparer. Dorénavant, cette rencontre aura lieu tous les quatrièmes mardis après-midi du mois et un ou plusieurs bénévoles iront à la rencontre des résidents malades ou qui ne peuvent pas sortir de leur domicile

B. Rencontre du 4 septembre

Monsieur BARTHÉLÉMY informe que les plus de 60 ans de la commune sont venus nombreux salle Pré Vert le vendredi 4 septembre après-midi suite à l'invitation du CCAS.

Le programme a été le suivant :

- Remise des diplômes de la prévention routière aux 12 personnes qui ont suivi le stage en février dernier
- Présentation des activités 2015-2016
Toutes les activités (Gym préventive, scrabble, dictée, atelier mémoire, Qi Chong, marche nordique) sont reconduites et chacun a pu s'y inscrire
- Présentation des animations lors de la semaine bleue
Elle aura lieu du 12 au 18 octobre.
Le programme sera envoyé aux personnes concernées le 1^{er} octobre

8. ☞ **Commission communication :**

A. **Accueil des nouveaux arrivants**

Madame MOLLÉ rappelle aux élus que l'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 25 septembre à 19h30 salle Pré Vert

B. **Balade entre 2 rives**

Madame MOLLÉ informe que la balade à La Genétouze a rencontré encore un vif succès puisque 357 personnes y ont participé. C'est la meilleure participation.

Elle souligne le travail de l'association « Le jardin des 5 sens » et des marcheuses.

9. ☞ **Points divers**

A. **Balade contée**

La bibliothèque, en partenariat avec le réseau Communauté de Vie et Boulogne organise une balade contée qui se déroulera le 18 septembre en semi-nocturne

B. **Dates à retenir**

- 11 septembre : réunion publique pour le PLU
- 18 septembre : balade contée
- 20 septembre : nettoignons le parc
- 25 septembre : accueil des nouveaux arrivants
- 2 octobre : calendrier des fêtes
- 10 octobre : accueil des élus d'Apremont
- 11 novembre : cérémonie
- 6 et 13 Décembre : élections régionales
- 4 janvier : vœux du maire

SEPTEMBRE 2015

Dimanche	13	: OGEC - Vide grenier
Dimanche	13	: Chasse - Assemblée générale
Vendredi	18	: Amicale Laïque - Assemblée générale
Dimanche	20	: Club "Loisirs & Détente" - Soirée dansante
Jeudi	24	: Club "Loisirs & Détente" - Fête des Anniversaires
Vendredi	25	: Commune - Accueil des Nouveaux Arrivants
Samedi	26	: Amicale Laïque - Soirée

OCTOBRE 2015

Vendredi	2	: Calendrier des fêtes
Samedi	3	: Association "Vie et Reiki"
Samedi	3	: Football - Concours de palets
Vendredi	9	: O.G.E.C. - Assemblée générale
Vendredi	9	: A.C.P.G./C.A.T.M. - Concours de belote
Vendredi	23	: Commune - paysage de votre commune
Samedi	24	: Club "Loisirs & Détente" - Concours de belote
Samedi	31	: Soirée Billard (Tartiflette 2016)
Vendredi	30	: Comité des Fêtes - Assemblée générale

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

8 septembre
6 octobre
27 octobre
8 décembre
12 janvier 2016
2 février
1^{er} mars (vote budgets)
5 avril
3 mai
7 juin
5 juillet
6 septembre
4 octobre
8 novembre
6 décembre